



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 13 octobre 2022**

Conseillers en exercice : 15
Présents : 12
Votants : 12

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur BECT Gérard, Maire.

MEMBRES PRÉSENTS : BECT Gérard, FRANDON Jean-Claude, GIRIER Laurent, GLEONEC Dominique, GUEDENET Brigitte, MOREL Caty, POINT Bruno, REZKALLAH Habib, SERPINET Claude, BOUVIER Baptiste, COMBEMOREL Mickael, FRANDON Sylvaine.

MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS TIET Valérie, SCANDOLA Marc, PINVIDIC Anne

M REZKALLAH Habib a été nommé secrétaire de séance.

**2022D0030 DEMANDE DE SUBVENTION CONSEIL REGIONAL
RENOVATION ENERGETIQUE DU BATIMENT SCOLAIRE**

Monsieur BECT, Maire, rappelle au Conseil Municipal les objectifs à atteindre en termes d'économie d'énergie concernant la consommation électricité et combustible, en l'occurrence le gaz naturel, dans les bâtiments communaux.

Monsieur BECT présente ce jour un estimatif détaillé de l'ensemble du projet de restauration du bâtiment scolaire comprenant le remplacement des fenêtres, châssis de l'ensemble du bâtiment, ainsi que des améliorations à apporter en matière d'éclairage et remplacement de mode de chauffage complémentaire notamment et isolation des combles.

Il propose à l'assemblée de solliciter une subvention auprès du Conseil Régional, et demande au Conseil Municipal de se prononcer, afin que ce projet puisse être déposé rapidement auprès des instances régionales en complément du financement accordé par le Conseil Départemental dans le cadre du plan école.

Monsieur BECT dans cette optique propose d'adopter le plan de financement suivant :



COMMUNE DE SAINT-BARTHELEMY

Envoyé en préfecture le 14/10/2022

Reçu en préfecture le 14/10/2022

Publié le 14/10/2022

ID : 038-213803638-20221013-2022D0030-DE

SLO

	DEPENSES HT	PRODUITS	TAUX
TRAVAUX co financés par le Conseil Départemental plan école	88 519.52€		100%
TRAVAUX isolation hors plan école	7663€		100%
CONSEIL DEPARTEMENTAL travaux plan école		53 111.71€	60%
CONSEIL REGIONAL	Travaux co financés plan école	17 703.91€	20%
	Travaux hors plan école	1 532.60€	20%
FONDS PROPRES	Travaux plan école	17 703.91€	20%
	Travaux hors plan	6 130.04€	80%
EMPRUNT		€	0%
TOTAUX plan école		88 519.52€	100%
TOTAUX hors plan école		7 663€	100%

Echéancier des travaux :

Début des travaux

Novembre/Décembre 2022

Fin des travaux

4ieme trimestre 2022

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

ADOpte le projet d'aménagement du bâtiment scolaire tel que celui-ci a été présenté

SOLLICITE auprès du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes une subvention

ADOpte le plan de financement présenté ci-dessus

ADOpte l'échéancier des travaux présenté ci-dessus

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus

Pour copie conforme

A St-Barthélemy le 13/10/2022

Le Maire, Gérard BECT





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 13 octobre 2022**

Conseillers en exercice : 15
Présents : 12
Votants : 12

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur BECT Gérard, Maire.

MEMBRES PRÉSENTS : BECT Gérard, FRANDON Jean-Claude, GIRIER Laurent, GLEONEC Dominique, GUEDENET Brigitte, MOREL Caty, POINT Bruno, REZKALLAH Habib, SERPINET Claude, BOUVIER Baptiste, COMBEMOREL Mickael, FRANDON Sylvaine.

MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS TIET Valérie, SCANDOLA Marc, PINVIDIC Anne

M REZKALLAH Habib a été nommé secrétaire de séance.

**2022D0031 DEMANDE DE SUBVENTION CONSEIL REGIONAL
RENOVATION DE LA SALLE POLYVALENTE**

Monsieur BECT, Maire, rappelle au Conseil Municipal les objectifs à atteindre en termes d'économie d'énergie concernant la consommation électricité et combustible, en l'occurrence le gaz naturel, dans les bâtiments communaux.

Il expose aussi la vétusté de certains équipements de la salle qui méritent d'être rénovés.

Monsieur BECT présente ce jour un estimatif détaillé de l'ensemble du projet de restauration du bâtiment de la salle polyvalente.

Il propose à l'assemblée de solliciter une subvention auprès du Conseil Régional Rhône Alpes Auvergne, et demande au Conseil Municipal de se prononcer, afin que ce projet puisse être déposé auprès des instances régionales dès que possible.

Monsieur BECT dans cette optique propose d'adopter le plan de financement suivant :

	DEPENSES HT	PRODUITS	TAUX
TOTAL TRAVAUX	40 000€		100%
CONSEIL DEPERTEMENTAL		14 000€	35%
CONSEIL REGIONAL		18 000	45%
FONDS PROPRES		8 000	20%
EMPRUNT		€	
TOTAUX	€	40 000€	100%



Echéancier des travaux :

Début des travaux

1er trimestre 2023

Fin des travaux

2ieme trimestre 2023

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

ADOPTE le projet d'aménagement du bâtiment de la salle polyvalente tel que celui-ci a été présenté

SOLLICITE auprès du Conseil Régional Rhône Alpes Auvergne une subvention

ADOPTE le plan de financement présenté ci-dessus

ADOPTE l'échéancier des travaux présenté ci-dessus

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus

Pour copie conforme

A St-Barthélémy le 13/10/2022

Le Maire, Gérard BECT



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 13 octobre 2022**

Conseillers en exercice : 15
Présents : 12
Votants : 12

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur BECT Gérard, Maire.

MEMBRES PRÉSENTS : BECT Gérard, FRANDON Jean-Claude, GIRIER Laurent, GLEONEC Dominique, GUEDENET Brigitte, MOREL Caty, POINT Bruno, REZKALLAH Habib, SERPINET Claude, BOUVIER Baptiste, COMBEMOREL Mickael, FRANDON Sylvaine.

M REZKALLAH Habib a été nommé secrétaire de séance.

2022D0032 DECISION MODIFICATIVE TE38**Tableau détaillé**

Désignation	Budgété avant DM	Diminution	Augmentation	Budget après DM
Total des chapitres de dépenses d'investissement mouvementés par la DM	48 000,00 €	0,00 €	18 000,00 €	66 000,00 €
204 Subventions d'équipement versées	48 000,00 €	0,00 €	18 000,00 €	66 000,00 €
2041582/204 24	48 000,00 €	0,00 €	18 000,00 €	66 000,00 €

Tableau récapitulatif

	Total budgété avant DM	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Total budget après DM
Total général des dépenses d'investissement (1)	852 002,68 €	0,00 €	18 000,00 €	870 002,68 €
Total général des recettes d'investissement (1)	1 216 002,68 €	0,00 €	0,00 €	1 216 002,68 €
Total général des dépenses de fonctionnement (1)	825 223,58 €	0,00 €	0,00 €	825 223,58 €
Total général des recettes de fonctionnement (1)	825 223,58 €	0,00 €	0,00 €	825 223,58 €

(1) Tous les chapitres (mouvementés ou non) y compris les lignes budgétaires et reports

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus
Pour copie conforme
A St-Barthélémy le 13/10/2022
Le Maire, Gérard BECT





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 13 octobre 2022**

Conseillers en exercice : 15
Présents : 12
Votants : 12

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur BECT Gérard, Maire.

MEMBRES PRÉSENTS : BECT Gérard, FRANDON Jean-Claude, GIRIER Laurent, GLEONEC Dominique, GUEDENET Brigitte, MOREL Caty, POINT Bruno, REZKALLAH Habib, SERPINET Claude, BOUVIER Baptiste, COMBEMOREL Mickael, FRANDON Sylvaine.

MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS TIET Valérie, SCANDOLA Marc, PINVIDIC Anne
M REZKALLAH Habib a été nommé secrétaire de séance.

**2022D0033 MANDAT AU CENTRE DE GESTION ISÈRE
CONCERNANT CONCLUSION DU CONTRAT GROUPE ASSURANCE
COLLECTIVE**

Le Maire expose :

l'opportunité pour la Commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant une partie des frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;

l'opportunité de confier au Centre de gestion de la fonction publique de l'Isère le soin d'organiser pour son compte une procédure de mise en concurrence de ces contrats d'assurances ;

que le Centre de gestion 38 souscrira un contrat pour le compte de la Commune, si les conditions obtenues lui donnent satisfaction.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;



DECIDE :

Article 1^{er} : La Commune de SAINT BARTHELEMY charge le Centre de gestion de l'Isère de lancer une procédure de marché public, en vue, le cas échéant, de souscrire pour son compte une ou des conventions d'assurances auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces conventions couvriront tout ou partie des risques suivants :

Agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Décès, Accident du travail / maladie professionnelle, Maladie ordinaire, Longue maladie / maladie de longue durée, Maternité / Paternité / Adoption, Disponibilité d'office, Invalidité

Agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Accident du travail / maladie professionnelle, Maladie grave, Maternité / Paternité / Adoption, Maladie ordinaire

Ces conventions comprendront les caractéristiques suivantes :

Durée du contrat : 4 ans, à effet au 1^{er} janvier 2023.

Régime du contrat : capitalisation.

Article 2 : La Commune pourra prendre ou non la décision d'adhérer au contrat groupe d'assurance souscrit par le centre de gestion de l'Isère à compter du 1^{er} janvier 2023 en fonction des taux de cotisation et des garanties négociés.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus
Pour copie conforme
A St-Barthélemy le 13/10/2022
Le Maire, Gérard BECT





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 13 octobre 2022**

Conseillers en exercice : 15
Présents : 12
Votants : 12

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur BECT Gérard, Maire.

MEMBRES PRÉSENTS : BECT Gérard, FRANDON Jean-Claude, GIRIER Laurent, GLEONEC Dominique, GUEDENET Brigitte, MOREL Caty, POINT Bruno, REZKALLAH Habib, SERPINET Claude, BOUVIER Baptiste, COMBEMOREL Mickael, FRANDON Sylvaine.

MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS TIET Valérie, SCANDOLA Marc, PINVIDIC Anne
M REZKALLAH Habib a été nommé secrétaire de séance.

**2022D0034 VALIDATION AUGMENTATION TARIFAIRE
PARTICIPATION TICHODROME ANNEE 2023**

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée du courrier de la Présidente du Tichodrome (Centre de sauvegarde de la faune sauvage en Isère), par lequel celle-ci expose les difficultés financières rencontrées par l'association.

Ces difficultés sont principalement dues à l'augmentation constante du nombre des animaux recueillis, par la fin des dispositifs des contrats aidés et par une baisse significative des dons et adhésions.

Le centre sollicite les communes adhérentes à hauteur de 15 centimes d'euro par habitant au lieu de 10 centimes jusqu'à présent, afin de pouvoir faire face et ainsi continuer sa mission de préservation de la faune sauvage.

Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer,

Après avoir entendu cet exposé, le conseil Municipal

ACCEPTE cette revalorisation

AUTORISE M BECT à signer la prochaine convention pour l'année 2023

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus
Pour copie conforme
A St-Barthélémy le 13/10/2022
Le Maire, Gérard BECT





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 13 octobre 2022**

Conseillers en exercice : 15
Présents : 12
Votants : 12

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur BECT Gérard, Maire.

MEMBRES PRÉSENTS : BECT Gérard, FRANDON Jean-Claude, GIRIER Laurent, GLEONEC Dominique, GUEDENET Brigitte, MOREL Caty, POINT Bruno, REZKALLAH Habib, SERPINET Claude, BOUVIER Baptiste, COMBEMOREL Mickael, FRANDON Sylvaine.

MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS TIET Valérie, SCANDOLA Marc, PINVIDIC Anne

M REZKALLAH Habib a été nommé secrétaire de séance.

**2022D0035 PARTICIPATION FINANCIERE AU RESEAU SPECIALISE DES ELEVES EN
DIFFICULTE - RASED**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier de Monsieur L'Inspecteur de l'Education Nationale circonscription de Bièvre-Valloire en date du 24 Juin 2022, informant les Maires des difficultés de financement du RASED (Réseau spécialisé des Elèves en difficulté) et ses besoins budgétaires pour assurer ses missions.

Les difficultés financières sont toujours présentes, et l'aide des communes semble indispensable pour continuer à intervenir dans les écoles.

Monsieur l'Inspecteur rappelle que le RASED est composé d'enseignants spécialisés du 1^{er} degré ainsi que de psychologues de l'Education Nationale.

Ils interviennent pour prendre en charge, sur le temps scolaire, des groupes d'élèves pour remédier à leurs difficultés pédagogiques :

- Effectuer des bilans psychologiques aujourd'hui nécessaires dans le cadre des orientations ou des dossiers auprès de la MDA,
- Accompagner les équipes dans les écoles pour proposer des adaptations, conseiller, apporter un point de vue extérieur et expert,
- Assister aux réunions en présence des parents, mais aussi recevoir ses derniers à leur demande,
- Se mettre en relation avec des professionnels de soins (orthophoniste notamment) pour rendre plus efficace la prise en charge scolaire des élèves.

Comme toutes les dépenses liées au fonctionnement de l'école, la répartition entre l'Etat et les communes des dépenses de fonctionnement des RASED, se fonde sur l'application des articles L 211-8 et L 212-15 du code de l'Education : l'Etat prend en charge les dépenses de rémunération des personnels, les communes assurant les dépenses de fonctionnement.

Sur la proposition du RASED, la participation financière de la Commune pourrait être de 1 € par élève que compte l'école soit 86 euros.



Après discussion et délibération la Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- **DONNE** un avis favorable à la participation financière à hauteur de 1euro par élève que compte l'école de SAINT BARTHELEMY,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de procéder au virement de la somme de 86 euros correspondante,
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'instruire ce dossier, et d'entreprendre toutes les démarches nécessaires pour le conduire.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus

Pour copie conforme

A St-Barthélémy le 13/10/2022

Le Maire, Gérard BECT





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 13 octobre 2022**

Conseillers en exercice : 15
Présents : 12
Votants : 12

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur BECT Gérard, Maire.

MEMBRES PRÉSENTS : BECT Gérard, FRANDON Jean-Claude, GIRIER Laurent, GLEONEC Dominique, GUEDENET Brigitte, MOREL Caty, POINT Bruno, REZKALLAH Habib, SERPINET Claude, BOUVIER Baptiste, COMBEMOREL Mickael, FRANDON Sylvaine.

MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS TIET Valérie, SCANDOLA Marc, PINVIDIC Anne

M REZKALLAH Habib a été nommé secrétaire de séance.

2022D-0036 DEMANDE DE SUBVENTION ELEVE MFR DE ST ANDRE LE GAZ

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de la MFR de ST ANDRÉ LE GAZ, sollicitant une subvention pour une élève de la commune scolarisée dans cet établissement.

Le Conseil après délibération,

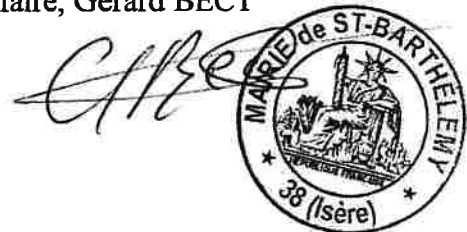
DECIDE d'allouer la somme de 45 euros à la MFR de ST ANDRÉ LE GAZ.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus

Pour copie conforme

A St-Barthélémy le 13/10/2022

Le Maire, Gérard BECT



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 13 octobre 2022**

Conseillers en exercice : 15
Présents : 12
Votants : 12

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur BECT Gérard, Maire.

MEMBRES PRÉSENTS : BECT Gérard, FRANDON Jean-Claude, GIRIER Laurent, GLEONEC Dominique, GUEDENET Brigitte, MOREL Caty, POINT Bruno, REZKALLAH Habib, SERPINET Claude, BOUVIER Baptiste, COMBEMOREL Mickael, FRANDON Sylvaine.

MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS TIET Valérie, SCANDOLA Marc, PINVIDIC Anne

M REZKALLAH Habib a été nommé secrétaire de séance.

2022D-0037 DECISION MODIFICATIVE**Tableau détaillé**

Désignation	Budgété avant DM	Diminution	Augmentation	Budget après DM
Total des chapitres de dépenses d'investissement mouvementés par la DM	161 500,00 €	0,00 €	50 000,00 €	211 500,00 €
21 Immobilisations corporelles	161 500,00 €	0,00 €	50 000,00 €	211 500,00 €
21312/21 29	0,00 €	0,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €

Tableau récapitulatif

	Total budgété avant DM	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Total budget après DM
Total général des dépenses d'investissement (1)	852 002,68 €	0,00 €	50 000,00 €	902 002,68 €
Total général des recettes d'investissement (1)	1 216 002,88 €	0,00 €	0,00 €	1 216 002,88 €
Total général des dépenses de fonctionnement (1)	825 223,58 €	0,00 €	0,00 €	825 223,58 €
Total général des recettes de fonctionnement (1)	825 223,58 €	0,00 €	0,00 €	825 223,58 €

(1) Tous les chapitres (mouvementés ou non) y compris les lignes budgétaires et reports

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus

Pour copie conforme

A St-Barthélémy le 13/10/2022

Le Maire, Gérard BECT



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 13 octobre 2022**

Conseillers en exercice : 15
Présents : 12
Votants : 12

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur BECT Gérard, Maire.

MEMBRES PRÉSENTS : BECT Gérard, FRANDON Jean-Claude, GIRIER Laurent, GLEONEC Dominique, GUEDENET Brigitte, MOREL Caty, POINT Bruno, REZKALLAH Habib, SERPINET Claude, BOUVIER Baptiste, COMBEMOREL Mickael, FRANDON Sylvaine.

MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS TIET Valérie, SCANDOLA Marc, PINVIDIC Anne

M REZKALLAH Habib a été nommé secrétaire de séance.

2022D-0038 Mise en Vente d'une remorque VL

Monsieur le Maire, rappelle qu'en vertu des articles L 2241-1 et suivants du CGCT le Conseil Municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune, que toute cession donne lieu à délibération motivée du Conseil Municipal portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles.

Il rappelle au Conseil l'acquisition en 2016 d'une remorque destinée à transporter d'un espace vert à un autre, un tracteur-tondeuse non autorisé à rouler sur la voie publique.

Il indique à l'assemblée qu'il conviendrait de vendre cette remorque qui prend de la place dans l'entrepôt technique.

Considérant que ledit matériel n'est pas susceptible d'être affecté utilement au service technique et que dans ces conditions il y a lieu de procéder à son aliénation

M le Maire, après ces explications, appelle le Conseil Municipal à valider la cession de ce bien communal et à en définir les conditions générales de vente.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** l'aliénation du bien ci-dessus désigné,
- **FIXE** à 1 230 € le prix de vente non négociable, celui-ci correspondant au prix d'achat du matériel neuf en 2016
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à la cession de ce bien

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus

Pour copie conforme

A St-Barthélémy le 13/10/2022

Le Maire, Gérard BECT

